

## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

### PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2018

---

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures 30 minutes, le 9<sup>e</sup> jour du mois de mars deux mille dix-huit (9 mars 2018), à la salle municipale de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenue des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Serge Deraspe, maire  
Madame Martine Frenette, conseillère  
Madame Marjolaine Morasse, conseillère  
Madame Diane Du Sablon, conseillère  
Monsieur Donald Dryburgh, conseiller  
Madame Ginette Bourré, conseillère  
Madame Guylaine Gauthier, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

#### **1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ**

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal du 9 février 2018
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance de mars 2018
- 1.5 Nomination des procureurs de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban
- 1.6 Adhésion au service première ligne pour les consultations juridiques

#### **2 TRÉSORERIE**

- 2.1 Autorisation paiement - Frais de remboursements des élus
- 2.2 Bordereau de dépenses du mois de mars 2018
- 2.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

#### **3 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 3.1 Résolution offre d'emploi pour un directeur - prévention pour le SISEM pour une durée d'un (1) an

#### **4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

- 4.1 Acceptation du rapport final programme d'aide à l'entretien du réseau local aide financière - Volet principal dossier #2017-35005-04-386
- 4.2 Avis de motion est donné dans le cadre de faire un règlement concernant les limites de vitesse sur la route de la Traverse
- 4.3 Dépôt du projet de règlement concernant les limites de vitesse et changement de signalisation sur la route de la Traverse
- 4.4 Demande de permis d'intervention - Ministère du Transport

#### **5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

#### **6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

- 6.1 OMH de Mékinac - Budget 2018
- 6.2 Résolution aide financière fabrique NDA pour le feuillet paroissial 2018

- 6.3 Résolution demande d'aide financière Association Chasse et Pêche Notre-Dame-de-Montauban
- 6.4 Autorisation à participer à la rencontre annuelle en loisir municipal
- 6.5 Demande d'aide financière Club Age d'Or Montauban-les-Mines 2018
- 6.6 Autorisation d'une demande d'aide financière - Fête Nationale 2018

## **7 AUTRES SUJETS**

- 7.1 Varia
- 7.2 Point d'information du Maire
- 7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)
- 7.4 Levée de l'assemblée

## **1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ**

### **1.1 Ouverture de l'assemblée**

**2018-02-70**

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Serge Deraspe, maire. Monsieur Benoit Caouette, directeur général et secrétaire trésorier, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

### **1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**2016-12-200** Monsieur Deraspe fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par et résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 9 mars 2018 tel que proposé, en laissant le point Varia ouvert.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### **1.3 Adoption du procès-verbal du 9 février 2018**

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2018 a été remis aux élus avant la présente séance;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### **1.4 Dépôt du bordereau de correspondance de mars 2018**

#### **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

M. Benoit Caouette, Directeur général de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban fait la lecture des points d'intérêt public reçus dans la correspondance du mois de février 2018.

Tel que convenu avec le conseil municipal, la correspondance est déposée sans lecture après que les conseillers en ont pris connaissance.

### **1.5 Nomination des procureurs de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire changer de procureurs pour défendre les dossiers de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE;** il est proposé par \_\_\_\_\_ et résolu;

**QUE** ce conseil nomme la firme Morency, société d'avocats comme nouveau procureurs pour la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban à partir immédiatement;

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers;

### **1.6 Adhésion au service première ligne pour les consultations juridiques**

**CONSIDÉRANT QUE** la nouvelle firme offre un service de première ligne pour consultation juridique;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire se prévaloir de ce service;

**EN CONSÉQUENCE;** il est proposé par \_\_\_\_\_ et résolu;

**QUE** ce conseil adhère au service première ligne de Morency, société d'avocats au montant de 1000.00\$ par année;

**QUE** ce conseil autorise le Directeur général à payer ce montant pour l'adhésion au service première ligne de la firme Morency, société d'avocats;

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers;

## **2 TRÉSORERIE**

### **2.1 Autorisation paiement - Frais de remboursements des élus**

Les élus déclarent avoir des frais de remboursements de 39.10\$ pour le mois de février 2018.

Il est proposé par \_\_\_\_\_ et résolu de rembourser madame Guylaine Gauthier au montant de 39.10\$ pour les dépenses encourues du mois de février 2018.

**ADOPTÉE** à l'unanimité par les conseillers.

### **2.2 Bordereau de dépenses du mois de mars 2018**

**CONSIDÉRANT** que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par madame Ginette Bourré et monsieur Donald Dryburgh;

**CONSIDÉRANT** que tous les conseillers ont à leur disposition, la liste des comptes à payer pour vérification;

**CONSIDÉRANT** le journal #359 pour les comptes à approuver et payer;

**CONSIDÉRANT** le journal #358 relatif aux dépenses autorisées par le directeur général au nom de la municipalité en vertu du règlement de délégation;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par \_\_\_\_\_ et résolu que les comptes présentés

dans la liste suggérée des paiements au 28 février 2018, au montant de 63 292.89 \$, soient approuvés et payés ainsi qu'entériner les dépenses préautorisées par le Directeur Général au montant de 52 476.76 \$ en vertu du règlement #349 de délégation du pouvoir de dépenser au secrétaire-trésorier.

**QUE** le cumul des journaux # 358 et # 359 est de 115 769.35 \$;

**ADOPTÉE** à la majorité des conseillers;

Mme Guylaine Gauthier se retire de ce point pour ne pas se placer en situation de conflit d'intérêt.

*Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 28 février 2018.*

---

*Benoît Caouette*  
*Directeur général et Secrétaire-Trésorier*

### **2.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)**

Début:

Fin:

## **3 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **3.1 Résolution offre d'emploi pour un directeur - prévention pour le SISEM pour une durée d'un (1) an**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur incendie pour le SISEM, nous a quitté depuis le 19 janvier 2018 dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban est la municipalité mandataire pour le SISEM en vertu d'une entente intermunicipale;

**CONSIDÉRANT QUE** les trois municipalités veulent maintenir la qualité du service incendie et de continuer à atteindre les objectifs du schéma de couverture de risque incendie;

**EN CONSÉQUENCE**; il est proposé par \_\_\_\_\_ et résolu;

**QUE** ce conseil autorise le directeur général à faire paraître un offre d'emploi pour le poste de directeur - préventionniste pour une durée d'un (1) an;

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers:

## **4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

### **4.1 Acceptation du rapport final programme d'aide à l'entretien du réseau local aide financière - Volet principal dossier #2017-35005-04-386**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a reçu l'information en date du 31 mars 2017, que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports au montant de 114 043\$ pour l'année 2017 dans le cadre du programme d'aie à l'entretien du réseau routier local;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par \_\_\_\_\_ et résolu;

**QUE** ce conseil approuve le rapport des dépenses au montant de 149 793.36\$ dans le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local aide financière - Volet principal, dossier #2017-35005-04-386;

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers;

#### **4.2 Avis de motion est donné dans le cadre de faire un règlement concernant les limites de vitesse sur la route de la Traverse**

Note au procès-verbal :

**AVIS DE MOTION** est donné par \_\_\_\_\_ que lors d'une séance ultérieure un règlement décrétant les limites de vitesse et changement de signalisation sur la route de la Traverse sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban.

#### **4.3 Dépôt du projet de règlement concernant les limites de vitesse et changement de signalisation sur la route de la Traverse**

Note au procès-verbal :

M. Benoit Caouette, Directeur général dépose le projet de règlement portant sur les limites de vitesse et changement de signalisation sur la route de la Traverse et que lors d'une séance ultérieure, le conseil adoptera le règlement #2018-354 conformément à la Loi.

#### **4.4 Demande de permis d'intervention - Ministère du Transport**

**ATTENDU QUE** des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2018, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par \_\_\_\_\_ et résolu;

**QUE** la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban se porte garante de tous les travaux, qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2018 dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (route 367);

**QUE** la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits, lors d'intervention dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (route 367);

**QUE** la Municipalité nomme M. Benoit Caouette, Directeur général à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (route 367);

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers;

### **5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

#### **6.1 OMH de Mékinac - Budget 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** le budget global de l'OMH de Mékinac prévoit un déficit de 803 440\$ et comprend des travaux majeurs non-capitalisables de 333 150\$, des travaux majeurs capitalisables approuvés de 124 700\$ ainsi que des travaux majeurs capitalisables additionnels d'un montant potentiel de 1 054 200\$;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget relié à l'office d'habitation de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban prévoit un déficit de 33815\$ plus les travaux RAM additionnels prévus de 50 000\$ pour un grand total de déficit prévu de 83 815\$ pour 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la quote-part pour la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban sera au montant de: 3382\$ ce qui représente 10% du déficit de notre municipalité; il faut ajouter 10% du déficit causé par les travaux RAM additionnels au montant de 5000.00\$ pour un grand total de 8382.00\$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par \_\_\_\_\_ et résolu;

**QUE** la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban accepte de dépôt du budget 2018 de l'OMH. de Mékinac tel que déposé;

**QUE** la municipalité s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisé (RAM-C) et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures;

**QUE** le conseil accepte la quote-part pour la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban au montant de 8382\$ soit 10% du déficit prévu;

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers;

## **6.2 Résolution aide financière fabrique NDA pour le feuillet paroissial 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-des-Anges confectionne un feuillet paroissial distribué aux 2 semaines à raison de 80 à 130 copies selon la saison;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a une publicité, format moitié d'une carte affaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par \_\_\_\_\_ que ce conseil autorise de prendre une publicité format moitié carte d'affaire sur le feuillet paroissial qui est distribué aux 2 semaines à raison d'entre 80 à 130 copies;

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers;

## **6.3 Résolution demande d'aide financière Association Chasse et Pêche Notre-Dame-de-Montauban**

**CONSIDÉRANT QUE** l'association chasse et pêche de Notre-Dame-de-Montauban inc. a déposé une demande d'aide financière le 19 février 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** l'association chasse et pêche fait la promotion du sport de la chasse et de la pêche, sensibilise les membres et la population au braconnage et à la pollution terrestre et aquatique,

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité travaille en partenariat avec la Maison des Jeunes lors d'activité spécifique estivale, ce qui permet de sensibiliser les adolescents au plaisir de la pêche et du plein air, tout en leur permettant d'amasser des fonds;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par \_\_\_\_\_ et résolu;

**QUE** ce conseil accorde une aide financière pour l'année 2018 au montant de \$350.00.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers;

## **6.4 Autorisation à participer à la rencontre annuelle en loisir municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a reçu un invitation à participer à la rencontre annuel en loisir municipal qui se tiendra le 25 avril 2018 au Centre communautaire de St-Étienne-des-Grès;

**CONSIDÉRANT QUE** mesdames Isabelle Denis, Coordonnatrice en loisir et Ginette Bourré, Conseillère responsable en loisir désirent participer à cette rencontre annuelle;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par \_\_\_\_\_ et résolu;

**QUE** ce conseil autorise mesdames Isabelle Denis et Ginette Bourré à participer à cette rencontre annuelle en loisir municipal qui se tiendra le 25 avril 2018 au Centre communautaire de St-Étienne-des-Grès;

**QUE** ce conseil paie les frais pour les repas au montant de 40.00\$ ainsi que les frais de déplacements se rattachant à la rencontre annuelle en loisir municipal;

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers;

#### **6.5 Demande d'aide financière Club Age d'Or Montauban-les-Mines 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** le Club d'Age d'Or Montauban-les-Mines a fait une demande d'aide financière le 22 janvier dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'aide financière servira pour organiser leur 40ième anniversaire de fondation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par \_\_\_\_\_ et résolu;

**QUE** ce conseil accorde une aide financière au montant de 100.00\$ au Club d'Age d'Or Montauban-les-Mines pour la réalisation de leur quarantième anniversaire de fondation qui se tiendra en mars 2018;

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers;

#### **6.6 Autorisation d'une demande d'aide financière - Fête Nationale 2018**

### **7 AUTRES SUJETS**

#### **7.1 Varia**

#### **7.2 Point d'information du Maire**

#### **7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)**

#### **7.4 Levée de l'assemblée**

---

Monsieur Serge Deraspe  
Maire

---

Monsieur Benoit Caouette  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*" Je, Serge Deraspe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 10 mars 2018.*